



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 15 juin 2016

Aux locataires des habitations Parc Campbell I

825, boulevard Georges-Vanier
2180, terrasse Coursol

Travaux pour améliorer la performance de la toiture

En bref...

Investissements

Plus de 215 000 \$

Calendrier

De la fin de juin ou début de juillet à la mi-août
2016

Entrepreneur

A.S. Filiatreault inc.

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Des travaux bruyants, surtout pour les locataires du dernier étage, auront lieu dès 7 h pendant 2 à 4 jours lorsque l'entrepreneur remplacera l'asphalte par la membrane blanche.



Les travaux doivent être réalisés par beau temps. Leur durée pourrait donc varier.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries.

L'ajout d'une membrane blanche diminuera la chaleur qui entre dans l'immeuble par le toit en été. Nous luttons ainsi contre les îlots de chaleur et contribuons au développement durable.

- Les toitures seront refaites.
- Une membrane blanche complètera la réfection du toit.
- Des bases pour les antennes satellites seront ajoutées.
- Les recouvrements métalliques des corniches seront remplacés.
- Des trappes d'accès au toit seront ajoutées dans chaque immeuble.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit, poussière,
- odeurs de goudron (occasionnel),
- va-et-vient des ouvriers et
- présence de machinerie lourde pouvant dégager des vapeurs d'essence.

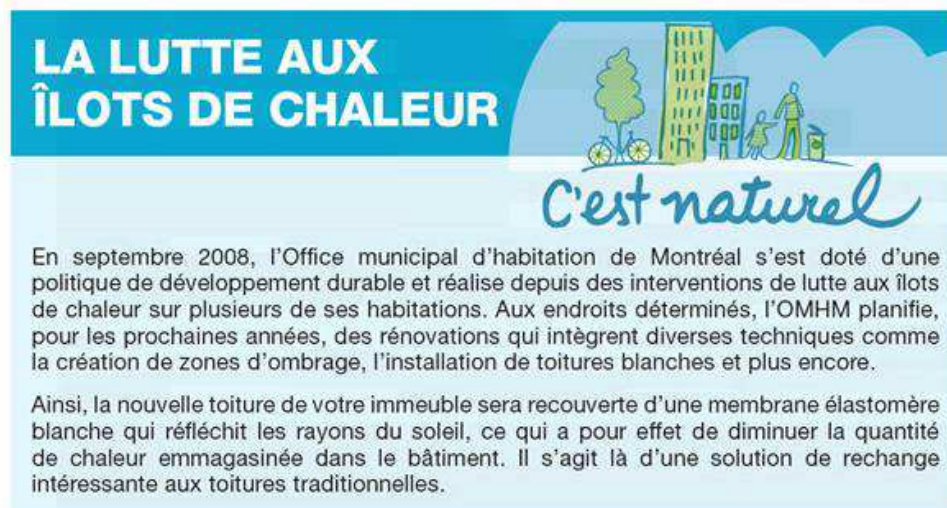
À vous d'agir – Rôle du locataire

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

- à enlever leurs biens personnels sur le balcon;
- à ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

Les locataires qui possèdent une **antenne satellite** sur le toit devront la retirer avant le début des travaux. Un avis sera distribué lorsqu'ils pourront la réinstaller sur les nouveaux socles prévus à cette fin sur le toit. Voici la procédure :

- Prenez rendez-vous** avec votre fournisseur de services de télécommunication.
- Informez le centre d'appels** de l'OMHM de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance. Composez le 514 872-OMHM (6646).**
- Lorsque le fournisseur sera sur place, appelez le centre d'appels.** Un employé de l'OMHM se déplacera pour lui donner accès à la toiture.
- Communiquez avec Julie Chalifour pour vous faire **rembourser les frais.** Ayez votre facture en main.



LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR

C'est naturel

En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?
Communiquez avec Julie Chalifour, votre agente de liaison, en composant le **514 872-9224.**

Merci pour votre patience et votre collaboration!